

COMMUNE DE CERVON : PV du Conseil Municipal du 27 mars 2026

L'an 2026, le 27 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

Présents : M. Fabien SANSOIT, Maire, Mmes Catherine SAUVAT, Monique LANTIER, Mélodie GIRARD, Karine FICHOT, Laure COQUARD, Fanny JEANNIN, Julia ROUSSEAU, et MM. Jacques MARTIN, Pascal BERTIN, Alexandre SAINT-JOST, Joël GRAILLOT, Clément NOGRETTE, Marc LARÇON, Nicolas BOITEUX.

Quorum : calcul du quorum $15/2=8$ (nombre arrondi à l'entier supérieur). (Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 15 présents au moment de l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut délibérer valablement.

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : Clément NOGRETTE

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 20/03/2026
- Information sur les délégations du maire aux élus
- Fixation de l'indemnité des élus
- Création et composition des commission communales, représentations aux autres organismes
- Délégation du conseil municipal au maire

I. Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

M. NOGRETTE donne lecture du PV du conseil du 2 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

APPROUVE à l'unanimité le PV.

II. Délégation du maire aux adjoints

Fabien SANSOIT, Maire ; propose des arrêtés de délégation :

- Jacques MARTIN, 1^{er} adjoint : Suivi du budget et des subventions, formalités administratives, assurances et État civil.
- Catherine SAUVAT, 2^{ème} adjointe : Communication lien social, solidarité et vie associative ainsi que référente personnel.
- Joël GRAILLOT, 3^{ème} adjoint : Travaux, cadre de vie, patrimoine de la commune et sécurité
- Alexandre SAINT-JOST, conseiller délégué : Environnement, développement durable, transition énergétique et maîtrise des consommations.

Question de M. LARÇON ; Pourquoi le Conseil n'a pas été informé de cette information de délégation préalablement au conseil, il faudrait avant chaque conseil avoir une idée des informations qui ont été discutées et des décisions prises préalablement au conseil. Et durant le Conseil, il faudrait

aussi que tous les conseillers aient les photocopies des documents de travail.

Réponse de M. SANSOIT ; Le maire rend compte des décisions prises en bureau à chaque Conseil Municipal. Il y a eu une réunion cette semaine entre les adjoints et le maire pour décider des délégations de chacun, le maire possède un droit d'arrêté dans ce domaine, chacun est informé durant le conseil des décisions prises préalablement.

III. Fixation de l'indemnité des élus

M. SANSOIT informe les conseillers sur les modalités de la fixation des indemnités des élus, qui sont calculées selon un pourcentage de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique (IBTFP).

Depuis le 1^{er} janvier 2024 : IB 1027 / IM 835

Soit $835 \times 5907.34 / 100 = 49\,326\text{€}$ brut/an.

➔ **4110.52€ par mois**

L'enveloppe globale indemnitaire est constituée par le montant total Indemnité maximale susceptible d'être alloué aux maires et aux adjoints.

Elle est désormais calculée sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le Conseil peut désigner (L 2121-2 et L 2122-2 du CGCT) et non plus sur la base des adjoints en exercice (depuis la loi n°2025-1249).

Pour Cervon, l'enveloppe maximum mensuelle est de ;

➔ **44.3% + (4 x 11.77%) = 97.38% de l'IB (4110.52€) soit 3756.19€ mensuel.**

Détermination des taux d'indemnité :

Pour le maire ; Elle est fixée de droit et sans débat au taux maximum, le maire peut à son libre choix, demander de façon expresse, à ne pas en bénéficier, le Conseil Municipal pouvant alors, par délibération, la fixer à un montant inférieur. C'est cette dernière option qui est choisie par M. SANSOIT.

Pour les adjoints ; Le Conseil municipal détermine librement leur montant, dans la limite de l'enveloppe globale indemnitaire. L'indemnité versée à un adjoint ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire.

Indemnité versée aux autres conseillers municipaux ; Dans certains cas, le CGCT prévoit la possibilité de verser des indemnités de fonction aux conseillers municipaux. Une distinction est opérée entre les communes de plus ou moins de 100 000 habitants. Dans les communes de moins de 100 000 habitants, des indemnités de fonction peuvent également être attribuées aux conseillers municipaux mais dans le respect de l'enveloppe constituée par les indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux maires et aux adjoints.

La proposition de M. SANSOIT est la suivante ;

Une enveloppe totale des indemnités pour l'ensemble des élus équivalente à celle correspondante aux maires et aux adjoints.

➔ **44.3% + (2 x 11.77%) = 67.84% de l'IB (4110.52€ soit 2788.58€ mensuel.**

La répartition est la suivante :

- Le maire = 49.1%
- Les adjoints = 14.53%
- Le conseiller délégué = 7.31%

Il faut souligner la présence des cotisations obligatoires ; la CSG et l'IRCANTEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DECIDE de Fixer le montant des indemnités du maire, des adjoints et du conseiller délégué en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

DECIDE que l'enveloppe totale des indemnités pour l'ensemble des élus serait équivalente à celle correspondante à un maire et deux adjoints.

FIXE les taux votés en pourcentage de l'indice brut terminal 1027, pour chaque élu de la façon suivante :

- Le maire : 1360€ brut
- Les adjoints : 405€ brut
- Le conseiller délégué : 204€ brut

DECIDE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payer mensuellement.

DECIDE que les crédits budgétaires nécessaires aux versements des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.

IV. Création et composition des commissions communales, représentations aux autres organismes
--

Le maire et les adjoints sont d'office nommés dans chaque commission, les autres conseillers se placent librement dans les commissions qu'ils souhaitent intégrer.

Certaines commissions sont ouvertes aux habitants sur certains sujets, ce sont les commissions extra-communales.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir aux habitants les commissions suivantes :

- Commission des travaux
- Commission communication et lien social
- Commission du fleurissement
- Commission scolaire, enfance et jeunesse
- Commission environnement, énergie et développement durable
- Commission fêtes et cérémonies
- Commission des salles communales
- Commission du cimetière
- Commission patrimoine et chemins ruraux

Une seule commission est obligatoire :

Commission d'appel d'offres ■ Instance obligatoire qui examine les offres proposées, détermine la meilleure et fait des propositions d'attribution au Conseil Municipal	Fabien SANSOIT (président) Jacques MARTIN (suppléant)	
	Titulaires	Suppléants
	Joël GRAILLOT Pascal BERTIN Nicolas BOITEUX	Alexandre SAINT-JOST Karine FICHOT Julia ROUSSEAU

Les autres commissions sont facultatives, elles sont proposées par le maire et les conseillers et sont soumises au vote du Conseil Municipal :

<p>Commission des finances</p> <ul style="list-style-type: none">■ <i>Assure la préparation, l'analyse et le contrôle budgétaire de la commune</i>	<p>Fabien SANZOIT Jacques MARTIN (<i>adjoint aux finances</i>) Catherine SAUVAT Joël GRAILLOT Monique LANTIER Pascal BERTIN Karine FICHOT Alexandre SAINT-JOST Marc LARÇON Julia ROUSSEAU</p>
<p>Commission des travaux</p> <ul style="list-style-type: none">■ <i>Traitement et suivi des opérations de la voirie, des bâtiments, de l'entretien du matériel</i>■ <i>Commission ouverte aux habitants pour certaines thématiques</i>	<p>Fabien SANZOIT Jacques MARTIN Catherine SAUVAT Joël GRAILLOT (<i>adjoint aux travaux</i>) Pascal BERTIN Alexandre SAINT-JOST Clément NOGRETTE Julia ROUSSEAU Nicolas BOITEUX</p>
<p>Commission communication et lien social</p> <ul style="list-style-type: none">■ <i>Information et lien avec les habitants</i>■ <i>Concertation des habitants</i>■ <i>Lien avec les associations et partenariat pour les animations</i>■ <i>Chantiers participatifs</i>■ <i>Récompense aux diplômés</i>■ <i>Organisation et accueil de divers évènements</i>■ <i>Commission ouverte aux habitants pour certaines thématiques</i>	<p>Fabien SANZOIT Jacques MARTIN Catherine SAUVAT (<i>adjointe à la communication</i>) Joël GRAILLOT Monique LANTIER Laure COQUARD Mélodie GIRARD Fanny JEANNIN Clément NOGRETTE Julia ROUSSEAU</p>

<p>Commission environnement, énergie, développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Maitrise des consommations énergétiques communales</i> ■ <i>Actions d'économies d'énergies</i> ■ <i>Protection de l'environnement et préservation des écosystèmes</i> ■ <i>Commission ouverte aux habitants pour certaines thématiques</i> 	<p>Fabien SANZOIT Jacques MARTIN Catherine SAUVAT Joël GRAILLOT Pascal BERTIN Alexandre SAINT-JOST (<i>conseiller délégué à l'énergie et au développement durable</i>) Clément NOGRETTE Marc LARÇON Julia ROUSSEAU</p>
---	---

Commission fleurissement	Commission	Représentants au GTVY
<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Attribution des prix de fleurissement communaux</i> ■ <i>Embellissement de la commune</i> ■ <i>Représentation au Groupement Touristique des Vaux d'Yonne (GTVY)</i> ■ <i>Commission ouverte aux habitants pour certaines thématiques</i> 	<p>Fabien SANZOIT Jacques MARTIN Catherine SAUVAT Joël GRAILLOT Mélodie GIRARD Laure COQUARD Karine FICHOT Fanny JEANNIN</p>	<p>Jacques MARTIN Karine FICHOT Laure COQUARD Mélodie GIRARD Fanny JEANNIN</p>

<p>Commission scolaire, enfance et jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Assure le bon fonctionnement des écoles</i> ■ <i>Accompagnement des équipes scolaires</i> ■ <i>Participation au conseil d'école</i> ■ <i>Commission ouverte aux habitants pour certaines thématiques</i> 	<p>Fanny JEANNIN (<i>membre du conseil d'école</i>) Marc LARÇON (<i>membre du conseil d'école</i>)</p> <p>Fabien SANZOIT Jacques MARTIN Catherine SAUVAT Joël GRAILLOT Laure COQUARD Mélodie GIRARD</p>
---	---

Observations ajoutées au PV lors de la séance du 15/04/2026 :

M. LARÇON indique que plusieurs préoccupations ont été exprimées par des parents d'élèves au sujet des enseignantes et du fonctionnement de l'école. Selon lui, ces difficultés réelles ont contribué au départ de plusieurs enfants.

M. MARTIN intervient ensuite et exprime son profond agacement face aux informations et commentaires circulant à propos de l'école. Il souligne que certains éléments relatifs à l'origine des

difficultés manquent de clarté et estime qu'un échange direct et approfondi serait nécessaire afin de pouvoir en discuter de manière franche le moment venu.

M. SANSOIT intervient afin de recentrer les échanges sur le champ de compétence du conseil municipal. Il rappelle qu'il n'appartient pas à l'assemblée de formuler des mises en cause à l'égard du corps enseignant, ni d'examiner ce type de questions dans ce cadre.

Il précise que le rôle de la commune consiste avant tout à soutenir le fonctionnement de l'école dans ses attributions propres, notamment en veillant à la sécurité, en répondant aux besoins matériels, en assurant l'aménagement et l'entretien des locaux, ainsi qu'en mettant à disposition les moyens humains nécessaires à l'accueil et au service des élèves. Il indique que les interventions des délégués s'inscriront strictement dans ce cadre.

<p>Commission des affouages</p> <ul style="list-style-type: none">■ Gestion des biens sectionaux avec l'ONF et les garants de section	<p>Fabien SANSOIT Jacques MARTIN Catherine SAUVAT Joël GRAILLOT Pascal BERTIN Alexandre SAINT-JOST Clément NOGRETTE Nicolas BOITEUX</p>
<p>Commission Fêtes et cérémonies</p> <ul style="list-style-type: none">■ <i>Organisation et préparation des manifestations publiques, officielles et festives de la commune</i>■ <i>Commission ouverte aux habitants pour certaines thématiques</i>	<p>Fabien SANSOIT Jacques MARTIN Catherine SAUVAT Joël GRAILLOT Monique LANTIER Laure COQUARD Pascal BERTIN Karine FICHOT Alexandre SAINT-JOST Mélodie GIRARD Fanny JEANNIN Clément NOGRETTE</p>

<p>Commission salles communales</p> <ul style="list-style-type: none">■ <i>Gestion des locations de salles, entretien et possibles travaux</i>■ <i>Contrôle du bon fonctionnement des salles, états des lieux</i>■ <i>Commission ouverte aux habitants pour certaines thématiques</i>	<p>Fabien SANSOIT Jacques MARTIN Catherine SAUVAT Joël GRAILLOT Mélodie GIRARD Fanny JEANNIN</p>
--	--

--	--

<p>Commission de prévention, protection civile et défense</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Correspondant défense</i> ■ <i>Plan communal de sauvegarde</i> ■ <i>Défense incendie</i> 	<p>Fabien SANZOIT Jacques MARTIN Catherine SAUVAT Joël GRAILLOT Pascal BERTIN (<i>correspondant défense</i>) Marc LARÇON</p>
--	--

<p>Commission cimetièrè</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Poursuite de la mise en conformité</i> ■ <i>Rénovation du carré militaire et du monument aux morts</i> ■ <i>Entretien général</i> ■ <i>Commission ouverte aux habitants pour certaines thématiques</i> 	<p>Fabien SANZOIT Jacques MARTIN Catherine SAUVAT Joël GRAILLOT Monique LANTIER Alexandre SAINT-JOST Laure COQUARD Clément NOGRETTE</p>
---	--

<p>Commission patrimoine et chemins ruraux</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Mise en valeur du petit patrimoine</i> ■ <i>Préservation et développement des itinéraires de randonnées</i> ■ <i>Lien avec l'association Tous En Chemin Rural</i> ■ <i>Commission ouverte aux habitants pour certaines thématiques</i> 	<p>Fabien SANZOIT Jacques MARTIN Catherine SAUVAT Joël GRAILLOT Pascal BERTIN Clément NOGRETTE</p>
--	---

Représentation aux autres groupements :

<p>Comités des œuvres sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Comité d'entreprise des agents des collectivités territoriales</i> 	<p>Catherine SAUVAT (<i>réfèrente personnel</i>) Laure COQUARD</p>
---	--

<p>Association des Communes</p>	
--	--

<p>Forestières</p> <p>■ <i>Association de défense des intérêts des communes propriétaires de forêts</i></p>	<p>Fabien SANSSOIT Clément NOGRETTE (<i>réfèrent bois/forêt au Parc Naturel Régional du Morvan</i>)</p>
--	---

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de la création des commissions et de leur composition.

<p>V. Délégation du conseil municipal au maire</p>

Pour certaines tâches, **le Conseil Municipal décide de déléguer des pouvoirs au maire**, afin qu'il puisse décider seul, sans avoir besoin d'avoir systématiquement l'aval de tous les conseillers :

- Le règlement des marchés et accords-cadres, à condition que les crédits soient inscrits dans le budget.
- Le louage de choses n'excédant pas 12 ans.
- La passation de contrats d'assurance dans la limite des crédits disponibles, ainsi que les indemnités des sinistres.
- La modification de régies comptables nécessaires.
- Délivrance et reprise des concessions nécessaires.
- L'acceptation de biens sans charges.
- La création de classes dans les écoles.
- L'exercice d'action de justice pour la commune et l'autorisation aux adjoints.
- Le règlement des conséquences dommageables des accidents des véhicules communaux.
- Le renouvellement des adhésions d'associations où la commune est adhérente.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de la validation des délégations au maire.

PAS DE QUESTIONS

INFORMATIONS et DATES IMPORTANTES :

Réunion de la commission des finances le 1^{er} avril et le 9 avril à 17h30

Réunion de la commission des travaux le 10 avril à 8h30

Réunion du Conseil Communautaire le 11 avril à 8h30

Prochain Conseil Municipal le 15 avril à 20h

Réunion de la commission communication et lien social le 18 avril à 9h

Début des travaux de la place le 7 avril.

La séance est levée par M. Le maire à 21h55.